

 Département du Territoire de Belfort Communauté de communes des Vosges du sud	Délibération n° 044-2021 Compte Administratif Séance du 6 avril 2021	Nombre de conseillers en exercice 42 Nombre de conseillers présents 25 Nombre de conseiller absents 17 Dont suppléés 2 Dont représentés 7

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur **Didier VALLVERDU**, Vice-président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Jean Luc ANDERHUEBER, Président de la Communauté de communes, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Monsieur ANDERHUEBER ayant quitté la salle,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Votes Pour : 33
 Contre : 00
 Abstention : 01

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits ⁽¹⁾	Recettes ou excédents ⁽¹⁾	Dépenses ou déficits ⁽¹⁾	Recettes ou excédents ⁽¹⁾	Dépenses ou déficits ⁽¹⁾	Recettes ou excédents ⁽¹⁾
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés.....	862 136,50			1 799 889,15	862 136,50	1 799 889,15
Opérations de l'exercice.....	1 759 435,40	2 337 258,79	9 912 165,90	10 224 732,51	11 671 601,30	12 561 991,30
TOTAUX	2 621 571,90	2 337 258,79	9 912 165,90	12 024 621,66	12 533 737,80	14 361 880,45
Résultats de clôture.....	284 313,11			2 112 455,76	284 313,11	2 112 455,76
Restes à réaliser.....	167 842,59	178 352,00			167 842,59	178 352,00
TOTAUX CUMULES	452 155,70	178 352,00	0,00	2 112 455,76	452 155,70	2 290 807,76
RESULTATS DEFINITIFS	273 803,70			2 112 455,76		1 838 652,06

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

Ont signé au registre des délibérations :

M. AERENS, A. BOUAZI, L. AFFHOLDER, J.-L. ANDERHUEBER, R. BEGUE, J.-P. BRINGARD, C. CANAL, M.-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, C. CONILH-NOBLAT, R. COUVREUX, A. FESSLER, J. GROSCLAUDE, E. HOTZ, P. LACREUSE, M. LEGUILLON, J. MARTINEZ, V. ORIAI-BELOI, E. OTERNAUD, E. PARROT, P. PERREZ, A.-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J.-L. SALORT, G. TRAVERS, D. VALLVERDU, A. ZIEGLER

Pour expédition conforme,
 Le Président,



JL ANDERHUEBER

(1) Les "dépenses" et les "recettes" doivent être inscrites sur les lignes "opérations de l'exercice" et "restes à réaliser".
 Les "déficits" et les "excédents" doivent être inscrits sur les lignes "résultats reportés", "résultats de clôture" et "résultats définitifs".